



Rapport de gestion  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Le 8 mars 2023

## RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit porte sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation consolidés annuels audités de Tidewater Renewables Ltd. (« Tidewater Renewables » ou la « Société ») et il est daté du 8 mars 2023. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de Tidewater Renewables aux 31 décembre 2022 et 2021 et pour les exercices clos à ces dates (les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), qui sont les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »). Le présent rapport de gestion contient des mesures non conformes aux PCGR qui sont utilisées pour évaluer et analyser la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie et qui pourraient donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités. Le présent rapport de gestion comporte également des déclarations prospectives. Les lecteurs sont priés de lire le rapport de gestion parallèlement aux informations fournies par Tidewater Renewables aux rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » et « Informations prospectives » qui figurent à la fin du présent rapport. À moins d'indication contraire, le symbole « \$ » et le terme « dollars » font référence au dollar canadien.

La direction a la responsabilité de préparer le rapport de gestion. Le rapport de gestion a été examiné et recommandé par le comité d'audit du conseil d'administration de Tidewater Renewables, et il a été approuvé par le conseil d'administration.

### APERÇU DES ACTIVITÉS

Tidewater Renewables est une société de transition énergétique multidimensionnelle. La Société concentre ses activités sur la production de carburants à faible teneur en carbone, dont du diesel renouvelable, de l'hydrogène renouvelable et du gaz naturel renouvelable, ainsi que sur des initiatives futures visant le captage du carbone. La Société a été constituée en réponse à la demande croissante pour les carburants renouvelables en Amérique du Nord et pour tirer parti de sa capacité à transformer de manière efficace une vaste gamme de charges d'alimentation renouvelables (comme le suif, l'huile de cuisson usagée, les distillateurs d'huile de maïs, l'huile de soja, l'huile de canola et d'autres biomasses) en carburants à faible teneur en carbone. L'objectif de Tidewater Renewables est de devenir l'un des principaux producteurs de carburant renouvelable au Canada. La Société a l'intention d'atteindre cet objectif grâce à la propriété, à la mise en valeur et à l'exploitation de projets liés à des carburants propres et aux infrastructures connexes, qui utilisent des technologies éprouvées existantes. Les actions ordinaires de Tidewater Renewables sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « LCFS ».

Les actifs d'exploitation et les projets de croissance de Tidewater Renewables sont situés en Alberta et en Colombie-Britannique (collectivement, les « actifs d'énergie renouvelable »). Les actifs d'exploitation de la raffinerie située à Prince George (« PGR ») comprennent l'infrastructure de traitement conjoint du canola, l'infrastructure de traitement conjoint par craquage catalytique fluide (« CCF ») et des participations directes dans certaines unités de la raffinerie. Les autres actifs d'exploitation comprennent une installation de stockage de gaz naturel située au complexe Brazeau River (le « BRC ») de Tidewater Midstream et une entreprise de collecte de charges d'alimentation renouvelables. Les projets de croissance de la Société comprennent le complexe de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable (le « complexe DRHR ») et les digesteurs pour la production de gaz naturel renouvelable (« GNR »). Grâce à ces projets, Tidewater Renewables fournira des carburants à faible teneur en carbone à des preneurs de qualité, à des clients existants, à des entités gouvernementales, à des groupes autochtones et à d'autres entités notamment au sein des secteurs du transport, des services publics, du raffinage, du marketing et de l'électricité.

Des renseignements supplémentaires sur Tidewater Renewables sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ainsi qu'à l'adresse [www.tidewater-renewables.com](http://www.tidewater-renewables.com).

## FAITS SAILLANTS

- Tidewater Renewables a terminé son premier exercice complet d'exploitation, et a ainsi généré un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 25,9 M\$, un BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 62,4 M\$ et des flux de trésorerie distribuables<sup>1</sup> de 38,1 M\$. La fin de l'exercice 2022 de la Société a été marquée par de solides résultats au quatrième trimestre, notamment un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 14,1 M\$, comparativement à 0,1 M\$ au quatrième trimestre de 2021. Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> a également augmenté pour s'établir à 16,7 M\$ au quatrième trimestre de 2022, comparativement à 10,6 M\$ au quatrième trimestre de 2021, soit une hausse de 57 %. Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation s'élevaient à 29,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, et les flux de trésorerie distribuables<sup>1</sup> se sont chiffrés à 9,4 M\$.
- Le 16 décembre 2022, la Société a conclu un accord d'achat de diesel renouvelable avec un partenaire de première qualité qui prévoit la vente d'environ 50 % de la production du complexe DRHR jusqu'à la fin de 2024.
- Tidewater Renewables a clos de façon sécuritaire un exercice actif marqué par la construction de son complexe DRHR. La construction devrait être achevée d'ici la mi-avril 2023, la mise en service étant prévue pour la fin du premier trimestre et les activités devant débuter au deuxième trimestre de 2023.

Le complexe DRHR a fait face à d'importantes pressions en matière de coûts, notamment en raison du marché du travail difficile, des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, des pénuries de métaux de spécialité, de la sous-performance de certains entrepreneurs et de la hausse générale des coûts. Le coût brut estimatif actuel du projet, y compris la mise en service, est d'environ 342 M\$ (comparativement à l'estimation précédente de 260 M\$). Les coûts bruts du projet devraient être contrebalancés par des crédits estimatifs de 125 M\$ octroyés par le gouvernement de la Colombie-Britannique en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, aux termes d'une convention en vertu de la partie 3, pour l'atteinte de certaines étapes clés en matière de construction.

Tidewater Renewables a l'intention de financer le reste des coûts du projet au moyen de la vente de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et du soutien de ses fournisseurs de capitaux actuels, entre autres. Au cours du premier semestre de 2023, la Société prévoit recevoir un produit d'environ 53 M\$ tiré de la vente de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, conformément aux ententes conclues. Malgré les pressions en matière de coûts, le projet demeure attrayant sur le plan économique et devrait devenir rentable en moins de trois ans d'activités.

- La Société prévoit que le complexe DRHR augmentera graduellement sa production au second semestre de 2023, et que le taux d'utilisation moyen se situera entre 75 % et 80 % de sa capacité nominale. Selon ce taux d'utilisation, le BAIIA ajusté<sup>1</sup> de la Société pour le second semestre de 2023 devrait se situer entre 50 M\$ et 60 M\$, dont un BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 35 M\$ et de 45 M\$ provenant du complexe DRHR. Lorsque le complexe DRHR fonctionne à sa capacité nominale, le BAIIA annualisé<sup>1</sup> de la Société devrait se situer entre 130 M\$ et 155 M\$.
- Le 17 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord d'achat de GNR d'une durée de 20 ans avec FortisBC Energy Inc. (« FortisBC ») aux termes duquel FortisBC prévoit acheter jusqu'à 100 % de la production de la Société provenant de son installation de GNR dans le comté de Foothills, en Alberta (l'« installation de GNR ») annoncée précédemment. Tidewater Renewables continue de faire progresser la conception technique de l'installation et les demandes réglementaires.

1. Le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie distribuables, les flux de trésorerie distribuables par action, le BAIIA annualisé et la dette nette utilisés dans le présent rapport de gestion sont des mesures financières ou des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour obtenir de l'information sur chaque mesure financière ou ratio non conforme aux PCGR.

- Le 24 octobre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une facilité de crédit de second rang assortie d'une garantie de premier rang d'une durée de cinq ans de 150 M\$ (la « facilité AIMCo ») avec une société affiliée d'Alberta Investment Management Corporation (« AIMCo »). La facilité AIMCo portera intérêt au taux annuel initial de 6,50 %. Ce taux augmentera de 37,5 points de base à la quatrième année et à la cinquième année, et la facilité est assujettie à certaines clauses d'indexation en fonction de l'inflation. Parallèlement à la conclusion de la facilité AIMCo, Tidewater Renewables a émis 3,375 millions de bons de souscription en faveur d'AIMCo. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de Tidewater Renewables au prix de 14,84 \$, sous réserve de certains ajustements, pour une durée de cinq ans.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

|                                                                                 | Trimestres clos les<br>31 décembre |            | Exercices clos les<br>31 décembre |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------|-----------------------------------|-------------------|
| (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)                 | 2022                               | 2021       | 2022                              | 2021 <sup>1</sup> |
| Produits                                                                        | 19 422 \$                          | 16 925 \$  | 76 099 \$                         | 23 055 \$         |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires                                       | 14 132 \$                          | 80 \$      | 25 942 \$                         | 2 763 \$          |
| Bénéfice net de base attribuable aux actionnaires,<br>par action                | 0,41 \$                            | 0,00 \$    | 0,75 \$                           | 0,14 \$           |
| Bénéfice net dilué attribuable aux actionnaires,<br>par action                  | 0,40 \$                            | 0,00 \$    | 0,74 \$                           | 0,14 \$           |
| BAIIA ajusté <sup>2, 3</sup>                                                    | 16 717 \$                          | 10 635 \$  | 62 440 \$                         | 15 965 \$         |
| Flux de trésorerie nets provenant des<br>activités d'exploitation               | 29 095 \$                          | 9 963 \$   | 67 444 \$                         | 8 187 \$          |
| Flux de trésorerie distribuables <sup>2</sup>                                   | 9 433 \$                           | 7 880 \$   | 38 060 \$                         | 11 820 \$         |
| Flux de trésorerie distribuables par action ordinaire<br>– de base <sup>2</sup> | 0,27 \$                            | 0,23 \$    | 1,10 \$                           | 0,59 \$           |
| Flux de trésorerie distribuables par action ordinaire<br>– dilués <sup>2</sup>  | 0,27 \$                            | 0,23 \$    | 1,09 \$                           | 0,59 \$           |
| Total des actions ordinaires en circulation (en milliers)                       | 34 719                             | 34 712     | 34 719                            | 34 712            |
| Total de l'actif                                                                | 993 321 \$                         | 730 992 \$ | 993 321 \$                        | 730 992 \$        |
| Dette nette <sup>2</sup>                                                        | 211 232 \$                         | 58 978 \$  | 211 232 \$                        | 58 978 \$         |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

2. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

3. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, le BAIIA ajusté comprend des montants respectifs de 1 149 \$ et de 2 658 \$ provenant de la quote-part revenant à la Société du BAIIA ajusté de RCC.

## COMPLEXE DE DIESEL RENOUVELABLE ET D'HYDROGÈNE RENOUVELABLE (« complexe DRHR »)

Le complexe DRHR sera la première installation de diesel renouvelable autonome au Canada. Il est conçu pour produire 3 000 b/j de diesel renouvelable et utiliser l'hydrogène renouvelable afin de réduire son intensité carbonique (l'« IC »). Le complexe DRHR comprend une installation de prétraitement qui offrira à Tidewater Renewables une flexibilité en matière de charges d'alimentation et optimisera les coûts d'entrée.

Le diesel renouvelable du complexe DRHR devrait avoir une IC suffisamment faible pour générer des crédits compensatoires dans divers territoires. Ces crédits peuvent être vendus conjointement avec le diesel ou indépendamment du carburant. Une proportion d'environ 50 % et 40 % des exigences de la Société en matière de volume de charges d'alimentation du complexe DRHR demeure couverte jusqu'en 2023 et en 2024, respectivement.

La construction du complexe DRHR devrait être achevée en avril 2023, la mise en service est prévue pour mai 2023. À mesure que le complexe DRHR augmentera sa production au second semestre de 2023, il devrait fonctionner entre 75 % et 80 % de sa capacité nominale et fournir un apport d'environ 35 M\$ à 45 M\$ au BAIIA ajusté (BAIIA annualisé – 70 M\$ à 90 M\$) au second semestre de 2023. Lorsque le complexe DRHR fonctionne à sa capacité nominale, le BAIIA annualisé devrait se situer entre 90 M\$ et 115 M\$.

Tidewater Renewables a clos de façon sécuritaire un exercice actif marqué par la construction de son complexe DRHR. À l'instar de l'environnement économique mondial, la Société a fait face à des pressions inflationnistes liées au coût en capital, tandis qu'elle gérait les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, à un marché du travail difficile, aux pénuries de métaux de spécialité et au rendement inférieur de certains entrepreneurs dans le cadre de son calendrier de moins de deux ans. Malgré ces défis, le projet demeure attrayant sur le plan économique et devrait devenir rentable en moins de trois ans d'activités.

Le tableau suivant présente l'estimation actuelle des coûts du projet.

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                                                                                       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Coûts engagés relativement au projet (au 31 décembre 2022) <sup>1</sup>                                                         | 244 863 \$ |
| Dépenses restantes prévues                                                                                                      | 97 137     |
| Coûts bruts estimatifs du projet <sup>2</sup>                                                                                   | 342 000    |
| Crédits octroyés en vertu de la loi LCFS (émis à Tidewater Midstream pour les coûts engagés avant le 18 août 2021) <sup>1</sup> | (25 249)   |
| Crédits octroyés en vertu de la loi LCFS (produit reçu par Tidewater Renewables)                                                | (33 280)   |
| Crédits octroyés en vertu de la loi LCFS (comptabilisés à titre de stocks au 31 décembre 2022)                                  | (23 485)   |
| Crédits octroyés en vertu de la loi LCFS (à recevoir)                                                                           | (42 986)   |
| Coûts nets estimatifs du projet <sup>2</sup>                                                                                    | 217 000 \$ |

1. Comprend les coûts engagés par Tidewater Midstream de 25,2 M\$ qui ont été contrebalancés par l'émission de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS.

2. L'estimation des coûts et des dates d'achèvement des travaux liés au complexe DRHR susmentionnés est établie en supposant que la construction et la mise en service se poursuivent comme prévu et que les coûts réels correspondent aux estimations. Les coûts décrits comprennent les catalyseurs de démarrage, les pièces de rechange essentielles et les coûts de mise en service, mais excluent certains frais de possession et actifs d'infrastructure de raffinage connexes. Pour de plus amples renseignements concernant les facteurs qui pourraient influencer sur la progression de ce projet, consulter la rubrique intitulée « Informations prospectives » du présent rapport de gestion.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Aperçu des résultats financiers

|                                                                        | Trimestres clos les<br>31 décembre |           | Exercices clos les<br>31 décembre |                   |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------|-----------------------------------|-------------------|
| (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)        | 2022                               | 2021      | 2022                              | 2021 <sup>1</sup> |
| Produits                                                               | 19 422 \$                          | 16 925 \$ | 76 099 \$                         | 23 055 \$         |
| Charges d'exploitation                                                 | 7 970 \$                           | 6 280 \$  | 29 971 \$                         | 7 374 \$          |
| Frais généraux et administratifs                                       | 1 590 \$                           | 647 \$    | 5 834 \$                          | 853 \$            |
| Rémunération fondée sur des actions                                    | 740 \$                             | 425 \$    | 3 217 \$                          | 680 \$            |
| Amortissement                                                          | 5 062 \$                           | 4 592 \$  | 19 443 \$                         | 6 707 \$          |
| Charges financières et autres                                          | 2 666 \$                           | 759 \$    | 7 547 \$                          | 1 476 \$          |
| Profit réalisé sur les contrats dérivés                                | (5 706) \$                         | (637) \$  | (19 488) \$                       | (1 137) \$        |
| Perte (profit) latent sur les contrats dérivés                         | (13 213) \$                        | 4 322 \$  | (9 071) \$                        | 1 552 \$          |
| Perte à la réévaluation du passif au titre des<br>bons de souscription | 1 995 \$                           | – \$      | 1 995 \$                          | – \$              |
| Bénéfice (perte) lié aux placements mis en équivalence                 | (1 890) \$                         | – \$      | 221 \$                            | – \$              |
| Coûts de transaction                                                   | 304 \$                             | 282 \$    | 964 \$                            | 1 553 \$          |
| Charge d'impôt différé                                                 | 5 982 \$                           | 175 \$    | 9 966 \$                          | 1 234 \$          |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires                              | 14 132 \$                          | 80 \$     | 25 942 \$                         | 2 763 \$          |
| Bénéfice net de base attribuable aux actionnaires,<br>par action       | 0,41 \$                            | 0,00 \$   | 0,75 \$                           | 0,14 \$           |
| Bénéfice net dilué attribuable aux actionnaires,<br>par action         | 0,40 \$                            | 0,00 \$   | 0,74 \$                           | 0,14 \$           |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

La Société a été constituée en société par actions le 11 mai 2021. Entre la date de constitution et la clôture du premier appel public à l'épargne, le 18 août 2021, Tidewater Renewables n'exerçait aucune activité.

#### Produits

Les produits ont augmenté pour s'établir à 19,4 M\$ au quatrième trimestre de 2022, comparativement à 16,9 M\$ au quatrième trimestre de 2021. L'augmentation est attribuable à la hausse des prix du diesel renouvelable et à l'augmentation des activités de commercialisation de charges d'alimentation renouvelables. Les produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se sont chiffrés à 76,1 M\$, comparativement à 23,1 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la période d'activité comparative plus courte, aux prix des marchandises et à la hausse du débit de traitement conjoint.

La Société génère des produits principalement aux termes d'accords d'achat, de contrats de traitement à taux fixe et de contrats d'achat ferme relatif au stockage conclus avec Tidewater Midstream comme contrepartie principale. Ces contrats sont conçus pour recouvrer les coûts d'exploitation et procurer un rendement du capital investi. Des frais sont facturés par unité vendue, traitée ou stockée et par le recouvrement des coûts d'exploitation de l'installation.

#### Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de 2022, les charges d'exploitation se sont établies à 8,0 M\$, comparativement à 6,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2021. L'augmentation découle de la hausse des prix des marchandises pour les charges d'alimentation renouvelables et de l'augmentation des activités de commercialisation de charges d'alimentation renouvelables.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les charges d'exploitation se sont établies à 30,0 M\$, comparativement à 7,4 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation est attribuable à la période d'activité plus courte en 2021, à la hausse du débit de traitement conjoint, à la hausse des charges d'exploitation imputées et à l'augmentation des activités de commercialisation de charges d'alimentation renouvelables.

#### *Frais généraux et administratifs*

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 1,6 M\$ au quatrième trimestre de 2022, comparativement à 0,6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des coûts liés aux employés, la Société se préparant à exercer ses activités au sein du complexe DRHR. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les frais généraux et administratifs se sont établis à 5,8 M\$, comparativement à 0,9 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation est attribuable à une période d'activité plus courte en 2021 et à une hausse des coûts liés aux employés, la Société se préparant à exercer ses activités au sein du complexe DRHR.

#### *Rémunération fondée sur des actions*

La Société a engagé une charge de rémunération fondée sur des actions de 0,7 M\$ au quatrième trimestre de 2022, comparativement à 0,4 M\$ au quatrième trimestre de 2021. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la charge de rémunération fondée sur des actions s'est établie à 3,2 M\$, comparativement à 0,7 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation est attribuable à l'émission d'attributions d'actions additionnelles en 2022.

#### *Amortissement*

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, l'amortissement s'est chiffré à 5,1 M\$, comparativement à 4,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021. L'augmentation s'explique par une augmentation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles de la Société au cours de l'exercice. L'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est chiffré à 19,4 M\$, comparativement à 6,7 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation est attribuable à une période d'activité comparative plus courte en 2021.

L'amortissement se rapporte aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation de la Société. Les actifs en cours de construction, comme le complexe DRHR de la Société, ne sont pas amortis tant qu'ils n'ont pas commencé leurs activités.

#### *Charges financières et autres*

Pour le quatrième trimestre de 2022, les charges financières et autres se sont établies à 2,7 M\$, comparativement à 0,8 M\$ pour le quatrième trimestre de 2021. Cette augmentation est attribuable aux prélèvements sur la facilité de crédit de premier rang de la Société et la facilité AIMCo. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les charges financières et autres se sont établies à 7,5 M\$, comparativement à 1,5 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation est attribuable à une période d'activité comparative plus courte en 2021 et à des prélèvements additionnels sur les facilités d'emprunt de la Société au fil de l'avancement des travaux de construction du complexe DRHR.

Les charges financières et autres comprennent les intérêts sur la dette bancaire de la Société et d'autres charges d'intérêts sans effet sur la trésorerie. Les charges d'intérêts sans effet sur la trésorerie comprennent les pertes de change latentes, la réévaluation des crédits d'émission pour l'investissement et les charges de désactualisation liées aux obligations relatives au démantèlement de la Société, les obligations locatives et les coûts de financement.

#### *Profits et pertes réalisés sur les contrats dérivés*

La Société utilise des contrats financiers à terme de gré à gré afin de protéger le bénéfice d'exploitation contre la volatilité des prix des marchandises. Pour les trimestres clos les 31 décembre 2022 et 2021, la Société a généré des profits réalisés sur ses contrats dérivés de 5,7 M\$ et de 0,6 M\$, respectivement. L'augmentation des profits réalisés sur les contrats dérivés découle de la hausse des prix moyens des marchandises pour les huiles végétales en 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les profits réalisés sur ses contrats dérivés se sont établis à 19,5 M\$, comparativement à 1,1 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation des profits réalisés sur les contrats dérivés découle de la hausse des prix moyens des marchandises pour les huiles végétales en 2022 et de la période d'activité comparative plus courte en 2021.

#### *Profits et pertes latents sur les contrats dérivés*

La Société a comptabilisé un profit latent sans effet sur la trésorerie de 13,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, comparativement à une perte latente de 4,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021, au titre de l'ajustement à leur juste valeur des contrats relatifs aux marchandises. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les profits latents sur les contrats dérivés se sont établis à 9,1 M\$, comparativement à une perte latente de 1,6 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation du profit en 2022 est attribuable à la hausse des prix de clôture des marchandises couvertes.

La Société a conclu des contrats financiers à terme de gré à gré visant des huiles végétales et des produits raffinés afin de gérer le risque sur marchandises dans le cadre de ses activités de traitement conjoint et de diesel renouvelable. La juste valeur de l'actif ou du passif net au titre des contrats dérivés correspond à la valeur estimée requise pour régler les contrats qui sont en cours à un moment donné. Par conséquent, les profits ou pertes latents sur ces instruments financiers sont comptabilisés directement dans l'état du résultat net et du résultat global et peuvent varier de façon significative d'un trimestre à l'autre, en fonction de la volatilité des prix. Les profits et pertes latents sur les contrats dérivés n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ou sur les flux de trésorerie distribuables. Les profits ou pertes réels réalisés par suite d'un règlement en trésorerie éventuel peuvent varier de façon importante en raison des fluctuations ultérieures des prix des marchandises, par rapport aux hypothèses liées aux évaluations.

#### *Perte à la réévaluation du passif au titre des bons de souscription*

Le 24 octobre 2022, parallèlement à l'émission de la facilité AIMCo, la Société a émis 3,4 millions de bons de souscription. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire pour une durée de cinq ans. En raison de leurs clauses d'exercice, les bons de souscription sont évalués à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière.

La Société a comptabilisé une perte sans effet sur la trésorerie à la réévaluation de 2,0 M\$ au titre de l'ajustement à leur juste valeur des bons de souscription le 31 décembre 2022. La perte est principalement attribuable à la hausse du cours de clôture de l'action de la Société.

### *Bénéfice lié aux placements mis en équivalence*

Le placement stratégique de la Société dans Rimrock Cattle Company Ltd. (« RCC ») a entraîné une perte de 1,9 M\$ et un bénéfice de 0,2 M\$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, respectivement. La Société a conclu un accord d'approvisionnement en charges d'alimentation avec RCC, ce qui devrait fournir une source importante de charges d'alimentation à l'installation de GNR de la Société une fois qu'elle sera mise en service.

### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction de la Société, qui se sont élevés à 1,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se rapportent principalement aux partenariats stratégiques de la Société. Les coûts de transaction de 1,6 M\$, pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, se rapportent au premier appel public à l'épargne de la Société.

### *Charge d'impôt différé*

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 6,0 M\$, comparativement à une charge d'impôt différé de 0,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021. L'augmentation de la charge est attribuable à la hausse du bénéfice net avant impôt pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, par rapport à 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la charge d'impôt différé s'est établie à 10,0 M\$, comparativement à 1,2 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation de la charge est attribuable à la hausse du bénéfice net avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, par rapport à 2021.

### *Bénéfice net attribuable aux actionnaires*

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2022, la Société a généré un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 14,1 M\$, comparativement à un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 0,1 M\$ pour la période correspondante de 2021. L'augmentation découle principalement de la hausse des profits réalisés et latents sur les contrats dérivés, contrebalancée par une hausse de la charge d'impôt différé au cours du trimestre clos le 31 décembre 2022 par rapport à 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a généré un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 25,9 M\$, comparativement à un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 2,8 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation est attribuable à la hausse des profits réalisés et latents sur les contrats dérivés, contrebalancée par une hausse de la charge d'impôt différé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par rapport à la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

## **MISE À JOUR CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES POUR 2023**

Tidewater Renewables se félicite d'avoir généré un solide BAIIA ajusté pour l'exercice tout en gérant la construction du complexe DRHR dans un contexte difficile au sein de la chaîne d'approvisionnement. Tidewater Renewables continue de collaborer avec diverses contreparties afin de respecter leurs engagements environnementaux et satisfaire à leurs besoins en énergie.

Pour 2023, Tidewater Renewables continue de compter sur les solides facteurs fondamentaux du secteur, notamment les prix élevés des carburants renouvelables, une forte demande de crédits compensatoires, l'aide gouvernementale durable et l'élargissement des engagements et des objectifs environnementaux. La Société continue de mettre l'accent sur la mise en service sécuritaire de la première installation de diesel renouvelable au Canada. Le BAIIA ajusté marginal supplémentaire du complexe DRHR devrait permettre le lancement de la prochaine phase de la croissance de Tidewater Renewables.

### **Actifs liés aux carburants renouvelables**

Les actifs liés aux carburants renouvelables de la Société partagent les installations de la PGR de Tidewater Midstream. Les actifs d'exploitation de Tidewater Renewables comprennent l'infrastructure de traitement conjoint du canola et de traitement conjoint par CCF, ainsi qu'un reformeur de méthane à vapeur, aux fins de la production d'hydrogène, et des participations directes dans un réacteur de rectification, certaines entreprises de services publics, des réservoirs de stockage et une plateforme de transport routier et ferroviaire. Ces actifs génèrent des produits au moyen de contrats d'achat ferme et d'accords d'achat de produits raffinés avec Tidewater Midstream. La Société accroît sa production de carburants renouvelables à la PGR grâce à la construction du complexe DRHR de 3 000 b/j et de la phase 2 de son projet de traitement conjoint par CCF.

La phase 1 du projet de traitement conjoint par CCF a été mise en service en août 2022, la capacité de production étant d'environ 100 b/j. La Société prévoit que la mise en service de la phase 2 sera achevée au troisième trimestre de 2023, ce qui fera passer la capacité de production à environ 300 b/j. Les projets de traitement conjoint par CCF et de traitement conjoint du canola visent à transformer différentes charges d'alimentation renouvelables, notamment celles fournies par l'entreprise de collecte de charges d'alimentation de la Société, en diesel et en essence renouvelables. La Société a conclu des contrats financiers à terme de gré à gré visant les huiles végétales et certains produits raffinés, ainsi que des ventes à terme de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique afin de réduire au minimum l'exposition au risque sur marchandises et de protéger les flux de trésorerie du projet.

L'installation de prétraitement du complexe DRHR améliore la souplesse des actifs liés aux carburants renouvelables dans l'utilisation d'un large éventail de charges d'alimentation. Cette souplesse réduit la dépendance des actifs liés aux carburants renouvelables à l'égard de charges d'alimentation particulières et permet d'optimiser les coûts de raffinage.

Le partage des installations de la PGR présente des avantages importants à la Société pour les actifs liés aux carburants renouvelables, notamment la capacité de tirer parti des infrastructures existantes, des cadres réglementaires et de l'expertise de l'équipe de direction de la raffinerie. La PGR répond à la majeure partie de la demande de régions insuffisamment desservies, qui comprend les principaux secteurs d'activité locaux, soit la foresterie, l'exploitation minière et le pétrole et le gaz.

## **Actifs liés au gaz naturel renouvelable**

La Société exploite une installation de stockage de gaz naturel près de Drayton Valley, en Alberta. Cette installation est configurée aux fins de l'injection, du stockage, du recyclage et de la vente de gaz naturel, et comprend des puits d'injection et de retrait, un compresseur de 1 480 chevaux-vapeur et environ 30 kilomètres de gazoducs.

La Société a établi un partenariat avec Rimrock RNG Inc. pour la construction de l'installation de GNR dans le comté de Foothills, en Alberta. L'installation tirera parti de l'expérience de Tidewater Renewables en matière de traitement et de commercialisation du gaz naturel ainsi que de l'accès de Rimrock aux charges d'alimentation. Le partenariat avec RNG a conclu un accord d'achat d'une durée de 20 ans avec FortisBC, qui prévoit acheter jusqu'à 100 % de la production de GNR de l'installation. Tidewater Renewables fait progresser la conception technique de l'installation et les demandes réglementaires, et prévoit commencer la construction une fois qu'elle reçoit toutes les approbations réglementaires nécessaires. Tidewater Renewables et Rimrock continuent d'obtenir une aide gouvernementale supplémentaire pour la mise en valeur de projets de GNR en Amérique du Nord.

## **Approvisionnement en charges d'alimentation et commercialisation des charges d'alimentation**

Afin de compléter ses actifs liés aux carburants renouvelables et au gaz naturel renouvelable, Tidewater Renewables achète activement diverses charges d'alimentation renouvelables pour les utiliser dans ses installations et les commercialiser auprès d'autres contreparties.

En avril 2022, la Société a lancé RCC, son partenariat stratégique relatif à un parc d'engraissement de bovins. RCC fournira, en vertu d'un accord d'approvisionnement à long terme, la matière première qui permettra de satisfaire à une grande partie des besoins en charges d'alimentation de l'installation de GNR. RCC, de même que l'acquisition d'un fournisseur d'huile de cuisson usagée conclue précédemment, réduisent considérablement les risques liés aux exigences en matière de charges d'alimentation de la Société et contribuent à diversifier les sources d'approvisionnement.

## **PROGRAMME DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le programme de dépenses d'investissement de Tidewater Renewables pour 2022 comprenait la construction du complexe DRHR, la conception technique de la facilité de GNR, la construction de la phase 1 du projet de traitement conjoint par CCF, ainsi que la croissance de l'entreprise de collecte de charges d'alimentation de la Société.

Au cours du premier semestre de 2023, la Société a l'intention de concentrer ses efforts sur la construction et la mise en service du complexe DRHR et les travaux de révision à la RPG prévus au deuxième trimestre de 2023. Tidewater Renewables prévoit que les investissements de maintien pour 2023 se situeront entre 14 M\$ et 16 M\$, et que la majeure partie de ceux-ci seront liés aux travaux de révision prévus de ses actifs liés aux carburants renouvelables à la RPG. Au cours du second semestre de 2023, la Société prévoit terminer la phase 2 de son projet de traitement conjoint par CCF et, sous réserve des approbations réglementaires, commencer la construction de l'installation de GNR. Tidewater Renewables continue de recevoir une aide gouvernementale importante relativement aux diverses initiatives futures en matière de carburant renouvelable et de gaz renouvelable.

## Complexe de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable (« complexe DRHR »)

Tidewater Renewables a clos de façon sécuritaire un exercice actif marqué par la construction de la première installation de diesel renouvelable au Canada. La Société prévoit achever la construction du complexe DRHR en avril 2023 et conclure le processus de mise en service en mai 2023.

Les étapes importantes suivantes ont été franchies au cours du quatrième trimestre de 2022 :

- l'installation d'environ 90 % du matériel lié à l'unité de reformeur d'hydrogène renouvelable et l'installation de l'unité de purification d'hydrogène renouvelable;
- le montage des tours d'acier de construction pour tous les réacteurs;
- la mise sous tension des bâtiments de service électriques;
- l'installation de compresseurs dans les bâtiments de service;
- l'aménagement du parc de stockage et de la zone tampon, suivi du début de leur mise en service.

La direction prévoit terminer les étapes de projet restantes selon le calendrier<sup>1</sup> ci-dessous :

| Unité du complexe DRHR         | Estimation des dates d'achèvement de la construction | Estimation des dates de la fin de la mise en service |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Services publics               | Mi-mars 2023                                         | Mi-avril 2023                                        |
| Unité de prétraitement         | Début avril 2023                                     | Début mai 2023                                       |
| Unité d'hydrogène renouvelable | Début avril 2023                                     | Début mai 2023                                       |
| Unité de diesel renouvelable   | Mi-avril 2023                                        | Mi-mai 2023                                          |

1. L'estimation des dates d'achèvement des travaux liés aux projets en cours de construction susmentionnés est établie en supposant que la construction se poursuit comme prévu et que la réception des matériaux a lieu dans les délais prévus. Pour de plus amples renseignements concernant les facteurs qui pourraient influencer sur la progression de ces projets, consulter la rubrique intitulée « Informations prospectives » du présent rapport de gestion.

Au 8 mars 2023, la Société a reçu tous les ensembles et modules de matériel essentiels à Prince George, à l'exception d'un appareil de chauffage qui devrait arriver à la mi-mars 2023.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau suivant présente les principales données financières annuelles de Tidewater Renewables.

| (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)    | Exercices clos les 31 décembre |                   |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|
|                                                                    | 2022                           | 2021 <sup>1</sup> |
| Produits                                                           | 76 099 \$                      | 23 055 \$         |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires                          | 25 942                         | 2 763             |
| Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires – de base     | 0,75                           | 0,14              |
| Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires – dilué       | 0,74                           | 0,14              |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation — de base | 34 712                         | 19 901            |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué   | 34 888                         | 19 901            |
| Total de l'actif                                                   | 993 321                        | 730 992           |
| Total des passifs non courants                                     | 361 585                        | 208 081           |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats trimestriels de Tidewater Renewables depuis sa constitution.

| <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>       | <b>T4 2022</b>   | <b>T3 2022</b> | <b>T2 2022</b> | <b>T1 2022</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|
| Produits                                                                     | <b>19 422 \$</b> | 19 697 \$      | 19 730 \$      | 17 250 \$      |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires                      | <b>14 132</b>    | (10 067)       | 4 363          | 17 514         |
| Bénéfice net (perte nette) par action attribuable aux actionnaires – de base | <b>0,41</b>      | (0,29)         | 0,13           | 0,50           |
| Bénéfice net (perte nette) par action attribuable aux actionnaires – dilué   | <b>0,40</b>      | (0,29)         | 0,13           | 0,50           |
| BAlIA ajusté <sup>1</sup>                                                    | <b>16 717 \$</b> | 16 084 \$      | 16 902 \$      | 12 737 \$      |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

| <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>                             | <b>T4 2021</b> | <b>T3 2021</b> | <b>T2 2021</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Produits                                                                                           | 16 925 \$      | 6 130 \$       | – \$           |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires                                            | 80             | 3 418          | (735)          |
| Bénéfice net (perte nette) par action attribuable aux actionnaires – de base et dilué <sup>2</sup> | 0,00           | 0,21           | –              |
| BAlIA ajusté <sup>1</sup>                                                                          | 10 635 \$      | 5 330 \$       | – \$           |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

2. Au cours du deuxième trimestre de 2021, une seule action ordinaire était en circulation, et elle a par la suite été rachetée.

En 2022, les résultats de Tidewater Renewables ont subi l'influence des facteurs et tendances qui suivent :

- la volatilité des profits et des pertes latents sur les contrats dérivés en raison de la fluctuation des prix des marchandises couverts par la Société;
- l'augmentation des prix des produits raffinés et des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique;
- la hausse des charges financières découlant des coûts liés à la construction du complexe DRHR et de la hausse des taux d'intérêt.

En 2021, les résultats de Tidewater Renewables ont subi l'influence des facteurs et tendances qui suivent :

- les coûts de transaction non récurrents liés à l'émission du premier appel public à l'épargne de la Société et à l'acquisition des actifs d'énergie renouvelable;
- une période comparative plus courte, puisque le troisième trimestre compte 44 jours d'activité et que la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021 en compte 136.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les besoins principaux de la Société au chapitre de la situation de trésorerie et des sources de financement visent à financer les occasions de croissance futures, les paiements d'intérêts futurs et le fonds de roulement.

Tidewater Renewables s'attend à ce que les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, les flux de trésorerie découlant des projets de croissance, les fonds en vertu de la facilité de crédit de premier rang et de la facilité AIMCo, le produit de la vente des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique reçus aux termes des conventions en vertu de la partie 3 conclues avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, ainsi que les autres sources de financement (y compris le financement par titres de participation) seront suffisants pour satisfaire à ses engagements financiers, à ses obligations et à ses dépenses d'investissements prévues. Tidewater Renewables travaille actuellement avec ses fournisseurs de services financiers afin de s'assurer que la Société dispose de la souplesse financière nécessaire pour mener à bien son programme de dépenses d'investissement 2023 et mettre en service le complexe DRHR. Toutefois, des incertitudes économiques, des hausses de coûts ou des retards imprévus en lien avec le complexe DRHR pourraient présenter des risques en ce qui concerne les liquidités et les obligations financières de la Société.

Les dépenses réelles engagées par la Société pourraient varier en raison de divers facteurs, y compris, entre autres, la disponibilité du matériel et du personnel, les dépenses imprévues, les retards en ce qui a trait à l'obtention des approbations réglementaires, des permis et des licences nécessaires, ainsi que les succès de la Société en ce qui concerne ses activités de développement des affaires.

### Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021 s'établissaient comme suit :

|                                           | 31 décembre 2022 |                   | 31 décembre 2021 |                  |
|-------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|
|                                           | Moins de<br>1 an | Plus de<br>1 an   | Moins de<br>1 an | Plus de<br>1 an  |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> |                  |                   |                  |                  |
| Dettes fournisseurs                       | 55 299 \$        | – \$              | 1 780 \$         | – \$             |
| Passif au titre des bons de souscription  | 12 445           | –                 | –                | –                |
| Contrats dérivés                          | 7 739            | 8 733             | –                | 2 095            |
| Obligations locatives <sup>1</sup>        | 6 312            | 17 457            | 5 699            | 20 799           |
| Dette bancaire <sup>2</sup>               | –                | 72 611            | –                | 60 000           |
| Dette à terme <sup>2</sup>                | –                | 150 000           | –                | –                |
|                                           | <b>81 795 \$</b> | <b>248 801 \$</b> | <b>7 479 \$</b>  | <b>82 894 \$</b> |

1. Les montants représentent les paiements en trésorerie non actualisés prévus à l'égard des contrats de location.

2. Les montants représentent uniquement le capital non actualisé et excluent les intérêts courus.

### Emprunts

Le tableau suivant présente un sommaire de la facilité de crédit et de l'encours de la dette à terme de Tidewater Renewables au 31 décembre 2022.

|                                           | Date d'échéance | Type de taux | Montant<br>de la facilité | Montant<br>prélevé |
|-------------------------------------------|-----------------|--------------|---------------------------|--------------------|
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> |                 |              |                           |                    |
| Facilité de crédit de premier rang        | 18 août 2024    | Variable     | 150 000 \$                | 72 611 \$          |
| Facilité AIMCo                            | 24 octobre 2027 | Variable     | 150 000                   | 150 000            |
| <b>Total</b>                              |                 |              | <b>300 000 \$</b>         | <b>222 611 \$</b>  |

La Société a une facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit de premier rang ») auprès d'un consortium de banques. Les montants prélevés sur la facilité de crédit de premier rang sont libellés en dollars canadiens ou américains et portent intérêt au taux préférentiel de la banque mandataire ou au taux des acceptations bancaires, majoré des marges applicables. La Société a également une facilité de crédit de second rang assortie d'une garantie de premier rang d'une durée de cinq ans de 150 M\$ avec AIMCo (la « facilité AIMCo »). Un prélèvement sous forme d'avance unique a été effectué sur la facilité AIMCo le 24 octobre 2022, et la facilité portera intérêt au taux annuel initial de 6,50 %. Ce taux augmentera de 37,5 points de base à la quatrième et à la cinquième année, et la facilité est assujettie à certaines clauses d'indexation en fonction de l'inflation.

La facilité de crédit de premier rang et la facilité AIMCo exigent que Tidewater Renewables respecte chaque trimestre certaines clauses restrictives financières. Ces clauses restrictives financières sont calculées selon des ratios financiers, notamment un ratio de la dette consolidée (soit la facilité de crédit de premier rang et la facilité AIMCo) sur le BAIIA ajusté, un ratio de la dette de premier rang (soit la facilité de crédit de premier rang, excluant la facilité AIMCo) sur le BAIIA ajusté et un ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ajusté. Ces ratios, dont les calculs sont fondés sur des définitions précises comprises dans les ententes régissant la facilité de crédit de premier rang et la facilité AIMCo, ne sont pas conformes aux PCGR et ne peuvent être facilement calculés en se référant aux états financiers de la Société.

Au 31 décembre 2022, les clauses restrictives financières de la facilité de crédit de premier rang et de la facilité AIMCo étaient identiques. Au 31 décembre 2022, Tidewater Renewables respectait toutes les clauses restrictives financières. Le tableau suivant présente la liste des clauses restrictives financières de Tidewater Renewables aux 31 décembre 2022 et 2021.

|                                                      | Clauses restrictives au<br>31 décembre 2022 | 31 décembre<br>2022 | 31 décembre<br>2021 |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Dette consolidée sur le BAIIA ajusté                 | Maximum de 4,5:1,0                          | 3,93                | 1,54                |
| Dette de premier rang consolidée sur le BAIIA ajusté | Maximum de 3,5:1,0                          | 1,34                | 1,54                |
| Couverture des intérêts par le BAIIA ajusté          | Minimum de 2,5:1,0                          | 7,05                | 18,83               |

### **Autres sources de financement**

Aux termes des conventions en vertu de la partie 3 conclues avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, des crédits sont octroyés à la Société en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique pour l'atteinte de certaines étapes clés en matière de construction en ce qui a trait à son complexe DRHR et au projet de traitement conjoint par CCF. La Société prévoit recevoir 284 884 crédits en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, conformément à ces ententes. Le tableau suivant présente un sommaire des crédits reçus au 31 décembre 2022 aux termes des conventions en vertu de la partie 3.

|                                                                                                                                                | Nombre de crédits<br>octroyés en vertu de<br>la loi LCFS de la<br>Colombie-Britannique | Valeur<br>moyenne<br>pondérée<br>par crédit | Valeur<br>totale<br>(en milliers) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|
| Crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique reçus par Tidewater Midstream pour les coûts engagés avant le 18 août 2021 | 56 104                                                                                 | s.o.                                        | – \$                              |
| Crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique vendus à des tiers                                                         | 75 000                                                                                 | 443,73                                      | 33 280                            |
| Crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique comptabilisés à titre de stocks <sup>1</sup>                               | 53 437                                                                                 | 439,49                                      | 23 485                            |
| Crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique comptabilisés au 31 décembre 2022                                          | 184 541                                                                                | s.o.                                        | 56 765 \$                         |

1. La Société a reçu 4 329 de ces crédits, et le reste sera comptabilisé en fonction du franchissement des étapes clés.

Au 8 mars 2023, la Société a conclu des ententes visant la vente de 143 000 crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique pour un produit total de 63,7 M\$<sup>1</sup>, et la conclusion d'une partie de ces ventes s'échelonnait jusqu'en janvier 2024. Ces ventes devraient être effectuées à partir d'une combinaison des 53 437 crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique que la Société a comptabilisés à titre de stocks, des 100 343 crédits qui n'ont pas encore été obtenus aux termes des conventions en vertu de la partie 3 et des crédits générés par la production de diesel renouvelable.

### Sommaire des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les sources de financement de la Société et l'affectation des fonds en ce qui concerne les activités poursuivies pour les trimestres et les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

|                                                                                              | Trimestres clos les<br>31 décembre |             | Exercices clos les<br>31 décembre |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------------|-------------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)</b><br>(en milliers de dollars canadiens) | 2022                               | 2021        | 2022                              | 2021 <sup>1</sup> |
| Activités d'exploitation                                                                     | 29 095 \$                          | 9 963 \$    | 67 444 \$                         | 8 187 \$          |
| Activités de financement                                                                     | 81 797 \$                          | 16 131 \$   | 137 408 \$                        | 205 981 \$        |
| Activités d'investissement                                                                   | (100 895) \$                       | (33 146) \$ | (194 495) \$                      | (213 146) \$      |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

### Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 29,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, comparativement à 10,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021. Cette augmentation est attribuable à la hausse du bénéfice net au quatrième trimestre de 2022, par rapport au quatrième trimestre de 2021.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 67,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, comparativement à 8,2 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du bénéfice net au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, par rapport à la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

1. Le produit prévu des ventes des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique comprend un montant de 4,6 M\$ à recevoir de Tidewater Midstream, l'actionnaire détenant le contrôle de la Société.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation fluctuent d'un trimestre à l'autre en raison des stocks du complexe DRHR, du prix auquel les stocks sont achetés et vendus et de la demande saisonnière. Les prix des marchandises et les stocks du complexe DRHR devraient fluctuer d'une période à l'autre et, par conséquent, les besoins en fonds de roulement fluctuent également en fonction des prix des marchandises et de la demande.

#### *Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement*

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se sont établis à 81,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, comparativement à 16,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021. L'augmentation découle des prélèvements sur les facilités d'emprunt de la Société pour financer la construction du complexe DRHR.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se sont chiffrés à 137,4 M\$, comparativement à 206,0 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Les activités de financement de 2021 comprennent le produit reçu du premier appel public à l'épargne et les prélèvements sur la dette bancaire qui ont été utilisés pour financer l'acquisition initiale des actifs de Tidewater Midstream.

#### *Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement*

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 100,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, comparativement à 33,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021. L'augmentation découle de la construction du complexe DRHR et des variations du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie.

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se sont chiffrés à 194,5 M\$, comparativement à 213,1 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Les dépenses en 2022 se rapportent principalement à la construction du complexe DRHR en cours. Les dépenses pour 2021 sont liées à la contrepartie en trésorerie versée à Tidewater Midstream pour l'acquisition d'actifs initiale.

### **Dépenses d'investissement**

Le tableau suivant présente les dépenses liées aux acquisitions, les investissements de croissance et les investissements de maintien pour les trimestres et les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                                                                     | Trimestres clos les<br>31 décembre |           | Exercices clos les<br>31 décembre |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------|-----------------------------------|-------------------|
|                                                                                                               | 2022                               | 2021      | 2022                              | 2021 <sup>1</sup> |
| Acquisitions                                                                                                  | – \$                               | 2 172 \$  | – \$                              | 182 172 \$        |
| Investissements de croissance <sup>2</sup>                                                                    | <b>73 477</b>                      | 27 179    | <b>232 573</b>                    | 30 096            |
| Investissements de maintien <sup>2</sup>                                                                      | <b>3 354</b>                       | 421       | <b>12 003</b>                     | 878               |
| Total des entrées d'immobilisations corporelles tel qu'il est présenté dans le tableau des flux de trésorerie | <b>76 831 \$</b>                   | 29 772 \$ | <b>244 576 \$</b>                 | 213 146 \$        |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

2. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion.

### *Investissements de croissance*

Les investissements de croissance se sont établis à 73,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, par rapport à 27,2 M\$ pour la période correspondante de 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les investissements de croissance se sont chiffrés à 232,6 M\$, comparativement à 30,1 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Les investissements de croissance de Tidewater Renewables pour 2022 se rapportent à la construction du complexe DRHR, à la mise en service des projets de traitement conjoint de canola et de traitement conjoint par CCF (phase 1), à la conception technique de la facilité de GNR, ainsi qu'à la croissance de son entreprise de collecte de charges d'alimentation renouvelables. Ces dépenses ont été en partie contrebalancées par les fonds reçus à la vente de crédits octroyés par le gouvernement de la Colombie-Britannique en vertu de la loi LCSF de la Colombie-Britannique pour l'atteinte de jalons conformément à la convention en vertu de la partie 3 visant le projet de diesel renouvelable.

### *Investissements de maintien*

Tidewater Renewables accorde une grande importance à l'entretien et à la mise à niveau de ses actifs afin d'offrir des conditions d'exploitation sécuritaires à ses employés et des services fiables à ses clients. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, les investissements de maintien se sont chiffrés à 3,4 M\$ et à 12,0 M\$, respectivement. Ces investissements de maintien sont attribuables au programme de travaux de révision à venir à la PGR et aux améliorations apportées à l'infrastructure des services publics, à la plateforme de transport ferroviaire et au parc de stockage.

## **OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Au 31 décembre 2022, la Société avait des engagements liés à des actifs loués (droits d'utilisation) et à la dette à long terme. Les obligations locatives se rapportent à des contrats de location visant des wagons et du matériel. Au 31 décembre 2022, les obligations contractuelles et les engagements de la Société, y compris ceux comptabilisés à titre de contrats de location, s'établissaient comme suit :

| (en milliers de dollars canadiens) | Moins de<br>1 an | Plus de 1 an,<br>mais 5 ans<br>au plus | Plus de<br>cinq ans | Total             |
|------------------------------------|------------------|----------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Obligations locatives              | 6 312 \$         | 17 457 \$                              | – \$                | 23 769 \$         |
| Dette bancaire <sup>1</sup>        | –                | 72 611                                 | –                   | 72 611            |
| Dette à terme <sup>1</sup>         | –                | 150 000                                | –                   | 150 000           |
| <b>Total</b>                       | <b>6 312 \$</b>  | <b>240 068 \$</b>                      | <b>– \$</b>         | <b>246 380 \$</b> |

1. La facilité de crédit de premier rang de la Société arrive à échéance le 18 août 2024, et la facilité AIMCo arrive à échéance le 24 octobre 2027.

### **Arrangements hors bilan**

Au 31 décembre 2022, la Société n'avait aucune garantie ni aucun arrangement hors bilan qui a eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence actuelle ou future sur la performance financière ou la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités ou les dépenses d'investissement de la Société.

## TITRES DE CAPITAUX PROPRES EN CIRCULATION

Au 8 mars 2023, le nombre d'actions ordinaires, d'UAI, d'UAD et d'options en circulation de Tidewater Renewables s'établissait comme suit :

(en milliers)

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Actions ordinaires   | 34 721 |
| UAI                  | 804    |
| UAD                  | 45     |
| Options              | 741    |
| Bons de souscription | 3 375  |

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu des contrats d'achat ferme, des conventions relatives aux services partagés et des contrats de couverture du prix des marchandises transférés avec son actionnaire détenant le contrôle, Tidewater Midstream. Comme la Société tire la majeure partie de ses produits de la prestation de services à Tidewater Midstream en vertu des contrats d'achat ferme, elle est économiquement dépendante de Tidewater Midstream.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec Tidewater Midstream au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

| (en milliers de dollars canadiens)              | Trimestres clos les |                  | Exercices clos les |                               |
|-------------------------------------------------|---------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|
|                                                 | 31 décembre 2022    | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2022   | 31 décembre 2021 <sup>1</sup> |
| Produits                                        | 18 153 \$           | 16 662 \$        | 71 999 \$          | 22 719 \$                     |
| Charges d'exploitation                          | 5 305               | 6 274            | 23 525             | 7 368                         |
| Frais généraux et administratifs                | 680                 | 320              | 2 016              | 526                           |
| Perte (profit) réalisé sur les contrats dérivés | (896)               | (637)            | (8 758)            | (1 137)                       |
| Profit latent sur les contrats dérivés          | (6 221)             | 4 322            | (28 214)           | 1 552                         |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

Le tableau suivant présente les soldes relatifs à Tidewater Midstream inscrits dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2022.

| (en milliers de dollars canadiens) | Au 31 décembre 2022 |                  |
|------------------------------------|---------------------|------------------|
|                                    | Débiteurs           | Créditeurs       |
| Tidewater Midstream <sup>1</sup>   | 1 795 \$            | 10 094 \$        |
| <b>Total</b>                       | <b>1 795 \$</b>     | <b>10 094 \$</b> |

1. Les créditeurs auprès de Tidewater Midstream sont principalement liés aux dépenses d'investissement imputées visant le complexe DRHR.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, Tidewater Renewables n'a conclu aucune autre transaction avec des parties liées, sauf celles concernant ses apports aux régimes incitatifs à long terme de Tidewater Renewables et à la rémunération des principaux dirigeants dans le cours normal de leur emploi.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers de Tidewater Renewables comprennent la trésorerie, les contrats dérivés, les crédateurs et charges à payer, la dette bancaire et la dette à terme. Tidewater Renewables a recours à des stratégies et à des politiques de gestion des risques pour s'assurer que l'exposition aux risques de marché est conforme aux objectifs commerciaux et aux seuils de tolérance à l'égard du risque de la Société.

La plupart des débiteurs (et des flux de trésorerie) de Tidewater Renewables ont trait à Tidewater Midstream. Les produits tirés de Tidewater Midstream pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022 se sont chiffrés à 18,2 M\$ et à 72,0 M\$, respectivement. La Société estime que le risque de crédit associé à Tidewater Midstream est minime.

La Société conclut certains contrats dérivés financiers pour gérer le risque lié aux prix des marchandises, et ces instruments ne sont pas utilisés à des fins de spéculation. La Société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers comme des couvertures comptables efficaces, même si elle considère que tous les contrats relatifs aux marchandises constituent des couvertures économiques efficaces. Ces contrats dérivés financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées comme une perte latente (un profit latent) dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

## **FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« FACTEURS ESG »)**

Tidewater Renewables offre l'occasion d'investir dans un véhicule de transformation d'énergie axé sur la production de carburants propres et renouvelables pour les marchés nord-américains au moyen de technologies existantes et éprouvées. La Société met l'accent sur les carburants à faible teneur en carbone afin d'offrir des solutions de rechange en matière de réduction d'intensité carbonique (l'« IC »), notamment le diesel renouvelable, le gaz naturel renouvelable et l'hydrogène renouvelable. L'objectif de Tidewater Renewables est de devenir l'un des principaux producteurs de carburant renouvelable au Canada, en faisant des facteurs ESG une priorité absolue. Dans le cadre de son engagement en matière d'ESG et de transparence, la Société publiera son premier rapport sur la durabilité en 2023, ce qui mettra en évidence les principaux attributs ESG de Tidewater Renewables, notamment :

1. la production de carburants renouvelables dont l'IC est considérablement réduite, de plus de 80 %, par rapport aux combustibles fossiles classiques, et de plus de 100 % dans le cas de certains déchets organiques (qui auraient autrement été rejetés dans l'environnement, sont plutôt capturés, traités et convertis en énergie, recevant ainsi un crédit pour ne pas avoir été libérés dans l'environnement);
2. l'élaboration d'une stratégie en matière de charges d'alimentation axée sur les huiles non comestibles et les huiles usagées telles que les graisses animales, l'huile de cuisson usagée (l'acquisition de charges d'alimentation) et l'huile de maïs de distillerie;
3. la disposition d'un conseil d'administration chevronné et diversifié, composé d'une majorité d'administrateurs indépendants qui agissent dans l'intérêt supérieur de Tidewater Renewables, dont 25 % sont des femmes;
4. le partage des ressources et des charges en vertu de la convention relative aux services partagés conclue avec Tidewater Midstream, qui fournit à Tidewater Renewables de l'expérience et des connaissances en matière de pratiques de santé et de sécurité et de gestion du capital humain, ce qui comprend un comité des facteurs ESG qui se réunit chaque semaine pour examiner les priorités et les plans relatifs aux facteurs ESG;

5. le travail avec plusieurs collectivités rurales qui ne sont pas raccordées au réseau électrique pour leur fournir des carburants propres, y compris du diesel renouvelable, afin de réduire leur impact global sur l'environnement. Il s'agit notamment des communautés autochtones qui peuvent dépendre de l'électricité produite par le diesel, émettant des gaz à effet de serre, et d'autres combustibles à forte intensité de carbone;
6. l'accent mis sur le commerce socialement responsable, l'engagement communautaire avec toutes les parties prenantes locales et l'approfondissement des relations avec la collectivité par l'entremise de divers événements et commandites d'entreprises;
7. l'accent mis sur les dons et le bénévolat ciblés à l'intention des organismes dont les valeurs cadrent avec celles de la Société, soit le soutien à la santé mentale, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux immigrants de première et de deuxième génération.

### **Réglementation gouvernementale**

Les actifs et les projets de croissance de Tidewater Renewables sont assujettis aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux et aux exigences en matière de permis en ce qui a trait à la qualité de l'air, aux déchets solides et à la qualité de l'eau. La réglementation environnementale impose notamment des restrictions et des interdictions concernant les rejets ou les émissions de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités du secteur de l'énergie. Tidewater Renewables ne croit pas que leur incidence sur ses activités soit significativement différente de leur incidence sur les activités de sociétés similaires qui exercent leurs activités dans les mêmes territoires.

La réglementation environnementale a une incidence sur l'exploitation des installations et limite l'ampleur de l'expansion permise des installations. De plus, la loi exige que l'enlèvement et la remise en état des installations soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales et des propriétaires de terrains locaux. Toute transgression de cette loi peut donner lieu à l'imposition d'amendes, à l'émission d'ordonnances de nettoyage ou à la mise hors service d'installations et de pipelines. Tidewater Renewables a recours aux services de firmes d'experts-conseils en génie ainsi qu'à des ressources internes afin de répertorier les émissions de gaz à effet de serre et d'en rendre compte conformément aux règles établies par les organismes de réglementation. Pour en savoir davantage, se reporter à la plus récente notice annuelle déposée de la Société, dont la version électronique est publiée sous le profil de Tidewater Renewables, sur le site SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **FACTEURS DE RISQUE**

La Société s'efforce continuellement d'atténuer l'incidence des risques sur ses activités; à cet effet, elle met en évidence tous les risques importants de manière à ce que ceux-ci soient gérés de façon appropriée. Les risques susceptibles de se répercuter sur les activités de Tidewater Renewables sont décrits dans la notice annuelle de la Société, dont la version électronique est publiée sous le profil de Tidewater Renewables, sur le site SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les risques financiers de la Société sont présentés à la note 22 des états financiers.

## JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Aux termes de certaines méthodes comptables, la direction doit prendre des décisions appropriées à l'égard de la formulation d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. La direction révisé ses estimations régulièrement. L'émergence de nouveaux renseignements et l'évolution des circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des estimations actuelles. Une analyse des estimations et jugements qu'utilise la Société pour préparer les états financiers est présentée à la note 2 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

### *Contrôles et procédures de communication de l'information*

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et des procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), pour fournir l'assurance raisonnable que l'information significative concernant la Société leur est communiquée, particulièrement au cours de la période où les documents annuels sont préparés, et que l'information que la Société est tenue de présenter dans ses documents annuels, dans ses documents intermédiaires et dans les autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières. La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef des finances, évalue annuellement l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2022. En se basant sur cette évaluation, le chef de la direction a conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information étaient efficaces à la fin de l'exercice, dans tous leurs aspects significatifs.

### *Contrôle interne à l'égard de l'information financière*

Le chef de la direction et le chef des finances de Tidewater Renewables sont également responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel qu'il est défini dans le Règlement 52-109. Au 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, ils avaient conçu un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou en avaient supervisé la conception, afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers aux fins de publication de l'information financière ont été préparés selon les normes IFRS. Le cadre de contrôle utilisé par les dirigeants pour concevoir le système de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations.

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022. En se basant sur cette évaluation, le chef de la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace à la fin de l'exercice, dans tous ses aspects significatifs.

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société sont tenus de communiquer tout changement relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu durant la période la plus récente qui a eu, ou pourrait raisonnablement avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. Aucun changement significatif du contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu, ou pouvant raisonnablement avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a été mis en évidence au cours de la période close le 31 décembre 2022. Il convient de noter qu'un système de contrôle, y compris les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, aussi bien conçu soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue que les objectifs du système de contrôle seront atteints. En raison des limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle, ces derniers ne peuvent fournir l'assurance absolue que tous les problèmes liés aux contrôles et que tous les cas de fraude au sein de la Société, le cas échéant, ont été prévenus ou détectés. De plus, les projections de l'efficacité pour des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles puissent devenir inefficaces en raison de changements des conditions ou de la détérioration du degré de conformité des politiques et procédures de la Société.

## **MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES**

Tout au long du présent rapport de gestion et dans d'autres documents présentés par la Société, Tidewater Renewables utilise certaines mesures financières pour évaluer ses résultats et pour mesurer la performance globale. Les mesures et les ratios non conformes aux PCGR ont pour objet de fournir des renseignements supplémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes. Certaines de ces mesures financières n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR; il est en conséquence peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités.

Par conséquent, ces mesures ne devraient pas être considérées isolément ni comme un substitut des mesures de la performance conformes aux PCGR. Sauf indication contraire, ces mesures financières seront calculées et présentées sur une base comparable d'une période à l'autre. Des éléments d'ajustement donnés pourraient s'appliquer uniquement à certaines périodes.

Les mesures financières non conformes aux PCGR, les ratios financiers non conformes aux PCGR, les mesures de gestion du capital et les mesures financières supplémentaires de la Société sont présentés ci-dessous.

### **Mesures financières non conformes aux PCGR**

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Société sont le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie distribuables et le BAIIA annualisé.

#### *BAIIA ajusté*

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté représente le bénéfice (ou la perte) avant les charges financières, l'impôt, l'amortissement, la rémunération fondée sur des actions, les profits ou pertes latents sur les contrats dérivés, les éléments sans effet sur la trésorerie, les coûts de transaction, les paiements de loyers aux termes d'IFRS 16, *Contrats de location*, et les autres éléments considérés comme non récurrents, plus la quote-part du BAIIA ajusté de la Société au titre de son placement mis en équivalence.

La direction utilise le BAIIA ajusté pour établir des objectifs, pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et des dépenses d'investissement, pour surveiller la conformité à l'égard des clauses restrictives et pour évaluer la performance. Outre l'utilisation qu'en fait la direction, Tidewater Renewables est aussi d'avis que le BAIIA ajusté est une mesure couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs, les établissements de crédit et d'autres parties afin d'évaluer la performance financière de la Société et d'autres entreprises du secteur de l'énergie renouvelable. La Société publie des indications concernant cette mesure clé. En conséquence, le BAIIA ajusté est présenté comme une mesure pertinente dans le rapport de gestion, afin d'aider les analystes et les lecteurs à évaluer la performance de la Société du point de vue de la direction. Les investisseurs sont avisés que le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme une mesure de substitution au bénéfice net, aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation ou à d'autres mesures des résultats financiers établies conformément aux PCGR à titre d'indicateur de la performance de la Société, et qu'il pourrait ne pas être comparable aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant illustre le rapprochement du bénéfice net, la mesure conforme aux PCGR la plus semblable, avec le BAIIA ajusté.

| (en milliers de dollars canadiens)                                                     | Trimestres clos les<br>31 décembre |                  | Exercices clos les<br>31 décembre |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------------|-------------------|
|                                                                                        | 2022                               | 2021             | 2022                              | 2021 <sup>1</sup> |
| Bénéfice net                                                                           | 14 132 \$                          | 80 \$            | 25 942 \$                         | 2 763 \$          |
| Charge d'impôt différé                                                                 | 5 982                              | 175              | 9 966                             | 1 234             |
| Amortissement                                                                          | 5 062                              | 4 592            | 19 443                            | 6 707             |
| Charges financières                                                                    | 2 666                              | 759              | 7 547                             | 1 476             |
| Rémunération fondée sur des actions                                                    | 740                                | 425              | 3 217                             | 680               |
| Perte (profit) latent sur les contrats dérivés                                         | (15 208)                           | 4 322            | (7 076)                           | 1 552             |
| Coûts de transaction                                                                   | 304                                | 282              | 964                               | 1 553             |
| Ajustement de la quote-part du bénéfice des placements mis en équivalence <sup>2</sup> | 3 039                              | —                | 2 437                             | —                 |
| <b>BAIIA ajusté</b>                                                                    | <b>16 717 \$</b>                   | <b>10 635 \$</b> | <b>62 440 \$</b>                  | <b>15 965 \$</b>  |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

2. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, le BAIIA ajusté comprend des montants respectifs de 1 149 \$ et de 2 658 \$ provenant de la quote-part revenant à la Société du BAIIA ajusté de RCC.

### *Flux de trésorerie distribuables*

Les flux de trésorerie distribuables sont une mesure non conforme aux PCGR. La direction est d'avis que les flux de trésorerie distribuables constituent une mesure utile pour les investisseurs lorsqu'ils évaluent le montant des flux de trésorerie générés dans le cours normal des activités. Ces flux de trésorerie sont pertinents pour évaluer la capacité de la Société à financer à l'interne les projets de croissance, à modifier sa structure du capital ou à procurer du rendement aux actionnaires.

Les flux de trésorerie distribuables représentent les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation compte non tenu des variations du fonds de roulement hors trésorerie plus les distributions en trésorerie provenant de placements, les coûts de transaction et des charges non récurrentes, et compte tenu de toutes dépenses nécessitant le recours aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les variations du fonds de roulement hors trésorerie sont exclues du calcul des flux de trésorerie distribuables étant donné qu'elles découlent essentiellement de fluctuations saisonnières ou d'autres variations temporaires et sont habituellement financées à même la dette à court terme ou à l'aide des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les investissements de maintien, y compris les travaux de révision, lesquels constituent des dépenses récurrentes continues qui sont financées à l'aide des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, sont exclus des flux de trésorerie distribuables. Les coûts de transaction sont rajoutés, car ils varient considérablement d'un trimestre à l'autre, en fonction des activités d'acquisition et de cession de la Société. Sont également exclues les transactions non récurrentes qui ne reflètent pas les activités continues de Tidewater Renewables.

Le tableau suivant illustre le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, la mesure conforme aux PCGR la plus semblable, et des flux de trésorerie distribuables.

|                                                                | Trimestres clos les<br>31 décembre |                 | Exercices clos les<br>31 décembre |                   |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-------------------|
| (en milliers de dollars canadiens)                             | 2022                               | 2021            | 2022                              | 2021 <sup>1</sup> |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation | 29 095 \$                          | 9 963 \$        | 67 444 \$                         | 8 187 \$          |
| Ajouter (déduire) :                                            |                                    |                 |                                   |                   |
| Variations du fonds de roulement hors trésorerie               | (13 537)                           | 60              | (8 713)                           | 5 895             |
| Coûts de transaction                                           | 304                                | 282             | 964                               | 1 553             |
| Intérêts et charges financières                                | (1 487)                            | (569)           | (3 650)                           | (790)             |
| Paieement d'obligations locatives                              | (1 588)                            | (1 435)         | (5 982)                           | (2 147)           |
| Investissements de maintien                                    | (3 354)                            | (421)           | (12 003)                          | (878)             |
| <b>Flux de trésorerie distribuables</b>                        | <b>9 433 \$</b>                    | <b>7 880 \$</b> | <b>38 060 \$</b>                  | <b>11 820 \$</b>  |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

Les investissements de croissance seront financés à même les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, ainsi qu'avec le produit de l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres additionnels, au besoin.

#### *BAIIA annualisé*

Le BAIIA annualisé s'entend du BAIIA ajusté qui devrait être généré par les actifs d'énergie renouvelable particuliers ou par un projet de croissance particulier de Tidewater Renewables pour un exercice complet d'activités à plein rendement. Le BAIIA annualisé exclut les éléments sans effet sur la trésorerie, y compris l'amortissement et la rémunération fondée sur des actions. Le calcul du BAIIA annualisé est fondé sur certaines estimations et hypothèses, et il ne devrait pas être considéré comme une déclaration de la Société ou de toute autre personne selon laquelle Tidewater Renewables atteindra ces résultats d'exploitation. Les investisseurs ne devraient pas accorder une confiance induite au BAIIA annualisé et devraient faire leur propre évaluation indépendante des résultats ou des activités futurs, des flux de trésorerie et de la situation financière de la Société.

Les prévisions à l'égard du BAIIA annualisé se rapportant au complexe DRHR reposent sur diverses hypothèses, notamment une marge de raffinage des produits renouvelables de 90 \$/b. La marge de raffinage des produits renouvelables est calculée en fonction du prix du strip pour l'huile végétale utilisée comme charge d'alimentation par la Société, qui est couvert à 50 % et à 40 % jusqu'en 2023 et jusqu'en 2024, respectivement, du prix courant du strip pour le diesel, des ventes de crédits octroyés en vertu du règlement sur les combustibles propres annoncées précédemment par la Société et du prix de vente moyen des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique au cours des 12 derniers mois.

## Ratios financiers non conformes aux PCGR

La Société utilise les ratios financiers non conformes aux PCGR suivants pour présenter certains aspects de sa performance financière ou de sa situation financière, y compris les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire.

### *Flux de trésorerie distribuables par action ordinaire*

Les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire représentent les flux de trésorerie distribuables divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les flux de trésorerie distribuables sont une mesure financière non conforme aux PCGR. La direction est d'avis que les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire fournissent aux investisseurs une indication des fonds générés par l'entreprise qui pourraient être affectés à la participation dans les capitaux propres de chaque actionnaire.

| (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action) | Trimestres clos les<br>31 décembre |          | Exercices clos les<br>31 décembre |                   |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|-----------------------------------|-------------------|
|                                                                 | 2022                               | 2021     | 2022                              | 2021 <sup>1</sup> |
| Flux de trésorerie distribuables                                | 9 433 \$                           | 7 880 \$ | 38 060 \$                         | 11 820 \$         |
| Flux de trésorerie distribuables par action – de base           | 0,27 \$                            | 0,23 \$  | 1,10 \$                           | 0,59 \$           |
| Flux de trésorerie distribuables par action – dilués            | 0,27 \$                            | 0,23 \$  | 1,09 \$                           | 0,59 \$           |

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

## Mesures de gestion du capital

La Société a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion et à la note 21 des états financiers.

### *Dettes nettes*

La Société utilise la dette nette pour surveiller sa structure du capital et ses exigences en matière de financement. La dette nette sert également à évaluer la santé financière générale de la Société. La dette nette est définie comme la dette bancaire et la dette à terme, moins la trésorerie.

La dette nette exclut le fonds de roulement, les obligations locatives et les contrats dérivés, car la Société surveille sa structure du capital en se basant sur le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté, ce qui est conforme aux clauses restrictives financières de sa facilité de crédit, telles qu'elles sont décrites dans la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Le tableau suivant illustre le rapprochement de la dette nette.

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | <b>31 décembre 2022</b> | <b>31 décembre 2021</b> |
|-------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Facilité de crédit de premier rang        | <b>72 611 \$</b>        | 60 000 \$               |
| Dette à terme                             | <b>150 000</b>          | –                       |
| Trésorerie                                | <b>(11 379)</b>         | (1 022)                 |
| <b>Dette nette</b>                        | <b>211 232 \$</b>       | 58 978 \$               |

## Mesures financières supplémentaires

### *Investissements de croissance*

Les investissements de croissance sont généralement définis comme les dépenses qui sont recouvrables ou qui augmentent le potentiel de flux de trésorerie ou de rendement d'un actif, qui accroissent la capacité des activités actuelles ou qui prolongent considérablement la durée d'utilité des actifs existants. Cette mesure est utilisée par la communauté financière pour évaluer l'étendue des dépenses d'investissement discrétionnaires.

### *Investissements de maintien*

Les investissements de maintien sont généralement définis comme les dépenses qui soutiennent ou qui maintiennent la capacité actuelle ou le potentiel de flux de trésorerie ou de rendement d'un actif existant sans les avantages caractéristiques associés aux investissements de croissance. Ces dépenses comprennent les coûts majeurs d'inspection et de remise en état qui doivent périodiquement être engagés. Cette mesure est utilisée par la communauté financière pour évaluer l'étendue des dépenses d'investissement non discrétionnaires.

## DÉFINITIONS LIÉES À L'EXPLOITATION

L'abréviation « b/j » signifie barils par jour, et l'abréviation « Mpi<sup>3</sup>/j » signifie un million de pieds cubes par jour.

Le terme « marge de raffinage » désigne l'écart de prix global entre une charge d'alimentation et les carburants raffinés à partir de celle-ci.

Le terme « débit » représente les volumes d'entrée traités (y compris les volumes de déchargement ou de retraitement) en ce qui concerne les unités de la raffinerie et les installations de GNR.

## INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport de gestion constituent des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement appelées les « déclarations prospectives » dans les présentes) au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Ces déclarations prospectives se rapportent à des événements ou à des conditions futurs ou à la performance financière future de Tidewater Renewables et sont basées sur la conjoncture économique future et des plans d'action. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques peuvent être des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont souvent, mais pas toujours, repérées par l'utilisation de mots tels que « chercher à », « prévoir », « planifier » et de tout mot ou de toute expression similaire. Ces déclarations comportent des risques connus et inconnus, des hypothèses, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative de ceux qui avaient été prévus dans les déclarations prospectives. La Société est d'avis que les attentes décrites dans les déclarations prospectives sont raisonnables, mais il n'existe aucune certitude que ces attentes s'avéreront exactes; par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives comprises dans le présent rapport de gestion.

Plus précisément, le présent rapport de gestion comporte certaines déclarations prospectives concernant les facteurs suivants, sans toutefois s'y limiter : la performance financière attendue des actifs et des projets d'investissement de la Société, y compris les actifs d'énergie renouvelable; l'attente selon laquelle la Société sera en mesure de faire croître ses produits, de maintenir et de gérer de façon active ses projets d'investissement et ses actifs, y compris les actifs d'énergie renouvelable et d'obtenir une croissance grâce à des occasions de développement des affaires stratégiques; les estimations et les prévisions à l'égard du BAIIA ajusté et du BAIIA annualisé; les plans et stratégies d'affaires de la Société, notamment les actifs et projets d'investissement sous-jacents existants, ainsi que la réussite et le calendrier des projets, des étapes importantes et des dépenses d'investissement connexes; la performance financière et opérationnelle de la Société, y compris les attentes relatives à la génération de produits, aux produits et aux charges d'exploitation; la capacité de tirer parti de l'expertise en ce qui a trait à l'ingénierie et aux infrastructures existantes de Tidewater Midstream aux fins du développement des projets et des offres de produits de la Société; la capacité de la Société de faire avancer sa stratégie en matière de charges d'alimentation; les prix et la volatilité futurs des marchandises; le prix futur des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits octroyés en vertu du RCP; les attentes entourant l'octroi à la Société de crédits en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et de crédits en vertu du RCP, les produits que la Société prévoit tirer des ventes futures des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits octroyés en vertu du RCP ainsi que la disponibilité, le prix futur et la volatilité des charges d'alimentation et des autres intrants.

Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion soient fondées sur des hypothèses que la direction de la Société juge raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces déclarations prospectives. En ce qui a trait aux déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion, la Société a formulé des hypothèses concernant les éléments suivants, sans s'y limiter : la capacité de Tidewater Renewables à mettre en œuvre son plan d'affaires; la réception en temps opportun de toutes les approbations et consentements de tiers, gouvernementaux et réglementaires demandés par la Société, y compris en ce qui a trait à l'approbation de la Société quant à l'installation de GNR et aux autres projets et applications; les tendances générales concernant l'économie et le secteur, y compris la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19; les hypothèses portant sur l'exploitation des projets de la Société; les attentes entourant le niveau de production des projets de la Société, y compris les hypothèses relatives à l'approvisionnement en charges d'alimentation; le moment de l'achèvement du complexe DRHR et les coûts associés à celui-ci, y compris l'hypothèse voulant que le projet respectera le budget et l'échéancier prévus; la propriété et l'exploitation des activités de Tidewater Renewables; les risques liés à la réglementation, notamment des changements ou des reports concernant l'octroi de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique ou du RCP; l'accroissement de la production de carburants renouvelables par des concurrents; le prix futur des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits accordés aux termes du RCP; les prix futurs des marchandises et de l'énergie renouvelable; le maintien ou l'accroissement de la demande relative aux carburants renouvelables; la capacité de la Société de transformer une vaste gamme de charges d'alimentation renouvelables en carburants à faible teneur en carbone; les modifications apportées à la solvabilité des contreparties; les niveaux d'endettement futurs de la Société et sa capacité à rembourser sa dette lorsqu'elle arrive à échéance; la capacité de la Société à continuer de respecter les modalités de ses facilités de crédit; la disponibilité continue des facilités de crédit de la Société; la capacité de la Société à obtenir un financement par emprunt ou par titres de participation supplémentaire selon des modalités satisfaisantes; la capacité de la Société à gérer ses liquidités en travaillant avec ses fournisseurs de capitaux actuels et d'autres sources ainsi que par la vente de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique; le risque de change, le risque lié à l'inflation et le risque de taux d'intérêt; et les autres hypothèses présentées dans la plus récente notice annuelle de la Société, disponible dans le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives. Des informations supplémentaires concernant ces facteurs et d'autres facteurs susceptibles de se répercuter sur les activités ou les résultats financiers de la Société sont présentées dans la plus récente notice annuelle de la Société et dans les autres documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles dans le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com)

Les résultats réels de la Société pourraient différer de façon significative de ceux prévus dans les déclarations prospectives, en raison de nombreux risques connus et inconnus et incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, y compris, sans s'y limiter : les variations de l'offre et de la demande de produits à faibles émissions de carbone; le caractère général de la conjoncture économique et commerciale ainsi que de la situation politique et de la situation sur le marché, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, les pressions liées à la chaîne d'approvisionnement, l'inflation, la volatilité des marchés boursiers et les tendances relatives à l'offre et la demande; les risques d'épidémies, de pandémies et d'autres éclosions semblables, y compris la COVID-19, qui pourraient avoir une incidence défavorable significative persistante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société; les risques et responsabilités intrinsèques aux activités liées aux actifs de production et de stockage d'énergie renouvelable, y compris l'historique restreint en matière d'exploitation et les risques liés à la prévision de la performance future; la concurrence, entre autres pour les capitaux de tiers, les occasions d'acquisition, les demandes de propositions, les matériaux, l'équipement, la main-d'œuvre et le personnel qualifié; les risques liés à l'environnement et à l'évolution des lois environnementales en ce qui a trait aux activités exercées grâce aux actifs d'énergie renouvelable et aux autres projets d'investissement, les risques connexes et les autres risques présentés dans la plus récente notice annuelle de la Société, disponible dans le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives. Des informations supplémentaires concernant ces facteurs et d'autres facteurs susceptibles de se répercuter sur les activités ou les résultats financiers de la Société sont présentées dans la plus récente notice annuelle de la Société et dans les autres documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La direction de la Société a inclus le résumé ci-dessus des hypothèses et risques relatifs aux déclarations prospectives présentées dans le présent rapport de gestion afin de fournir aux porteurs d'actions ordinaires de la Société un portrait plus complet des activités actuelles et futures de la Société; cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins. La performance ou les réalisations réelles de la Société pourraient différer de façon significative de celles qui sont énoncées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et, par conséquent, rien ne garantit que les événements prévus dans ces déclarations prospectives se produiront ni, le cas échéant, quels avantages la Société en tirera. Les lecteurs sont donc avisés que la liste des facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive et qu'ils ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion. Tidewater Renewables ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ni à réviser les déclarations prospectives, quelles qu'elles soient, incluses dans le présent document, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, à l'exception de ce qui est requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives qui figurent dans ce rapport de gestion sont expressément visées par la présente mise en garde. De plus amples renseignements sur les facteurs ayant une incidence sur les déclarations prospectives et sur les hypothèses et analyses de la direction sont fournis dans la plus récente notice annuelle de la Société et dans les autres documents déposés par la Société auprès des commissions provinciales des valeurs mobilières du Canada, qui sont disponibles dans le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Perspectives financières

Le présent rapport de gestion contient des informations prospectives et des perspectives financières portant sur les attentes relatives aux résultats financiers pour 2023 et 2024, y compris le BAIIA ajusté et le BAIIA annualisé, qui sont assujettis aux mêmes hypothèses, facteurs de risque, réserves et conditions décrits à la rubrique « Informations prospectives ». Les résultats financiers réels de la Société pourraient différer des montants indiqués aux présentes et l'écart pourrait être significatif. La Société et sa direction sont d'avis que les perspectives financières ont été préparées sur une base raisonnable et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction et les informations prospectives et les perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été approuvées par la direction en date des présentes. Cependant, comme cette information est subjective et assujettie à de nombreux risques, elle n'est pas nécessairement représentative des résultats futurs. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ces informations prospectives et perspectives financières, à l'exception de ce qui est requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les informations prospectives et perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion sont formulées à la date des présentes et sont présentées en vue de fournir des renseignements additionnels au sujet des activités futures prévues de la Société sur une base annuelle. Le lecteur est averti que les informations prospectives et les perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion ne doivent servir qu'aux fins auxquelles elles sont présentées.